



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2013

Date de convocation : 14 novembre 2013 Nombre de conseillers en exercice : 22
Date d'affichage : 14 novembre 2013 Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 22

L'an deux mille treize, le jeudi 21 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 14 novembre 2013.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. PRAT, M. LEFORT, M. PLUYAUD, M. HEUDE, M. MITTELETTE, M. LAUNAY, Mme DELALEU, M. KALTENBACH, Mme PAIN, Mme PANNETIER, Mme AZOUG, Mme ROI, Mme BANCE, M. COMBETTE, Mme ROUSSEL, M. ROTTEMBOURG,

Ont donné pouvoir : M. Eric DROUHIN à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Françoise QUINQUET à Mme Monette ROUSSEL
Mme Elyette COURTOIS à M. Pierre LEFORT
M. Patrice ROBERT à M. Alain PRAT
M Bruno GALEAZZI à M. Jacques COMBETTE

A été désigné Secrétaire de séance : M. Jacques MITTELETTE

N° 2013 / X / 1 – 2.1

PLU : Suppression des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2011/VIII/11-2.1 du Conseil municipal du 15 septembre 2011 portant engagement de la procédure de révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n°2013/VII/1-2.1 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

Vu le projet de PLU de Cerny comprenant le rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement, justification des choix et incidences sur l'environnement), le PADD, deux Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement pour les zones urbaines, agricoles et naturelles, le plan de zonage et les annexes,

Vu l'arrêté 2013/II/3-2.2 du 16 septembre 2013 portant ouverture de l'enquête publique sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté 2013/II/34-2.2 du 4 novembre 2013 portant prolongation de l'enquête publique,
Considérant que la concertation a eu lieu sans interruption depuis la prescription de l'ouverture de la révision jusqu'à l'arrêt du PLU, sous la forme de trois réunions publiques, d'affichage

chez les commerçants, d'articles dans le Cerny info, de la mise à disposition du public d'un cahier à l'accueil de la mairie afin qu'il écrive ses remarques et doléances,
Considérant que ledit cahier n'a été que peu rempli,
Considérant que peu de personnes se sont mobilisées pour assister aux réunions publiques de concertation,
Considérant qu'une réunion publique de concertation supplémentaire spécifique aux Orientations d'Aménagement et de Programmation a eu lieu le 13 novembre 2013, à la demande du commissaire enquêteur,
Considérant les résultats de cette réunion de concertation,
Considérant l'incompréhension et la gronde des riverains des Orientations d'Aménagement et de Programmation,
L'exposé du Maire ayant été entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **20 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION**

RENONCE aux Orientations d'Aménagement et de Programmation dans leur écriture actuelle,

DECIDE de réfléchir à nouveau au projet de Plan Local d'Urbanisme,

COMPREND les conséquences de cette décision, à savoir :

- Le projet doit être repris
- Cela nécessitera un avenant au marché, avec les conséquences financières que cela entraîne
- Que les services de l'Etat et la législation en vigueur nous imposent de faire au moins une OAP

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny,



Transmise le : 22/11/2013
Publiée le : 22/11/2013